

COMMUNE DE VAILLY
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026

Présents : Yannick TRABICHET, Frédéric MEYNET, Amandine FAVRAT, Michaël STEHLIN, Marie-Noëlle FAVRE, Francine BIDAL, Loïc LEVEN, Benoît MOREL-VULLIEZ, Mathis HAUTEVILLE-LONGET, Laetitia MOREL-CHEVILLET, Marc TRABICHET

Absents excusés : Christèle GEROUDET (pouvoir à Yannick TRABICHET), Karen GELFUSA (pouvoir à Francine BIDAL), Véronique CHEVALLET, Stephen LAURET (pouvoir à Loïc LEVEN)

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle FAVRE

La séance est ouverte à 19 heures par Madame le Maire après vérification du quorum.

I – DÉSIGNATION D’UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Marie-Noëlle FAVRE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II – PRÉSENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT « LES SCISSES » SOUS LA COTE

À la suite du refus opposé au permis d’aménager déposé par la société G3 Estate, le Conseil municipal a souhaité rencontrer les pétitionnaires afin d’échanger sur les motifs ayant conduit à cette décision.

Il est rappelé que la commune de Vailly n’est pas défavorable au principe du projet. Néanmoins, le dossier présenté soulève une problématique importante liée à la sécurisation de l’accès et de la sortie du futur lotissement. En l’état, la solution proposée dans le permis d’aménager n’apporte pas de garanties suffisantes au regard des risques susceptibles d’être générés par l’augmentation de la circulation.

La commune rappelle par ailleurs qu’il n’entre pas dans ses missions de porter les études relatives à un projet privé, ni de financer ou réaliser les travaux d’aménagement nécessaires à sa faisabilité, notamment ceux concernant la sécurisation de la sortie.

Au cours des échanges, les pétitionnaires ont évoqué les suites qu’ils pourraient donner à la décision de refus, y compris l’éventualité d’un recours. Le Conseil municipal en prend acte et les invite, le cas échéant, à présenter un nouveau projet tenant compte des observations formulées, en particulier sur les conditions de sécurité et de circulation.

III – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2026.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

IV – ONF ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EXERCICE 2027

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Agence Territoriale Savoie Mont-Blanc de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2027 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2027 présenté, à savoir, vente avec mise en concurrence (sur pied) pour les parcelles 2 et 3, désigne comme garants de la bonne exploitation des bois délivrés, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied aux particuliers : Leven Loïc, Meynet Frédéric, Trabichet Marc, donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaire qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2027 (bois scolytés, frênes chararosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...),

Madame le Maire indique également que l'ONF propose de faire évoluer les surfaces assujetties au régime forestier. Une tournée de terrain a été faite le 07 août dernier, qui a permis de réaliser un relevé de géolocalisation. Il est proposé d'incorporer des secteurs qu'il serait intéressant de travailler d'un point de vue sylvicole. L'ensemble avoisine les 11 hectares. Deux ténements importants sont concernés : le secteur de la Grange Neuve et le secteur au-dessus de la route forestière de la Buchille. D'autres précisions seront données ultérieurement sur la suite de ce projet.

V – CONVENTIONS AVEC LE SYANE POUR ÉLECTRIFICATION DU RÉSERVOIR ROUTE DES GRANGES (LA JOUX)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet d'électrification du réservoir d'eau potable de la Joux, route des Granges au Lavouet, pour permettre l'installation d'un dispositif de traitement par ultra-violet.

Elle expose ensuite que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) est compétent pour l'organisation du service public de distribution d'électricité sur le département et que la Commune l'a sollicité pour ce projet.

Dans ce cadre, le SYANE a transmis deux projets de convention visant à définir les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité nécessaire à l'alimentation du site.

Les travaux prévus comprennent notamment le raccordement depuis le support existant et depuis le poste de transformation HT/BT, l'extension du réseau et la fourniture et la pose de coffrets de raccordement.

Madame le Maire précise que le coût global de l'opération est estimé à 35 079 €, avec une prise en charge de 40% par le SYANE.

La contribution restant due par la commune s'élève à 21 048 €, soit 7 016 € pour le raccordement depuis le poste existant et 14 032 € pour le raccordement depuis le poste de transformation HT/BT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme de travaux proposé, accepte les termes des conventions proposées, annexées à la présente délibération et autorise Madame le Maire à les signer.

VI – TARIFICATION ROLE EAU/ASSAINISSEMENT ANNÉE 2027

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° DEL 2025/05/04 du 03/07/2025 relative à la révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement appliqués aux administrés approvisionnés par le réseau communal pour le rôle d'eau/assainissement 2026.

Elle rappelle ensuite les tarifs en vigueur à ce jour, à savoir :

Location compteur :	8.71 € HT par compteur
Prime fixe :	40.00 € HT par compteur
Prix du mètre cube d'eau potable :	2.40 € HT
Prix du mètre cube d'eau assainie :	1.60 € HT
Eau à usage agricole :	
Consommation comprise entre 0 et 300 m ³ :	2.40 € HT le m³
Consommation au-delà de 300 m ³ :	0.80 € HT le m³

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer les tarifs qui seront appliqués pour le rôle d'eau/assainissement 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement appliqués aux abonnés pour le rôle d'eau 2027 et dit que sans nouvelle délibération, ces tarifs resteront en vigueur pour les rôles d'eau suivants.

VII – MODIFICATION RÈGLEMENTS INTÉRIEURS CANTINE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire rappelle que les règlements intérieurs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire ont fait l'objet d'une révision afin d'en actualiser et d'en harmoniser les dispositions, de clarifier les règles de fonctionnement et de mieux répondre aux besoins des enfants, des familles et des agents communaux.

Cette révision s'inscrit notamment dans une volonté d'apaisement et de bienveillance dans le fonctionnement quotidien des services, en particulier à la cantine scolaire. Elle vise à rappeler les principes de respect, de bienveillance et de responsabilité de chacun - enfants, familles, agents et intervenants - afin de favoriser un climat serein et respectueux pour l'ensemble des usagers.

Les deux règlements ont également été structurés selon une présentation harmonisée afin d'en faciliter la lecture et la compréhension par les familles.

S'agissant plus particulièrement du règlement intérieur de la cantine scolaire, celui-ci intègre désormais les modalités relatives à la cantine intergénérationnelle, permettant ainsi de préciser les conditions d'accueil et de fonctionnement de ce dispositif.

Les règles relatives aux inscriptions et aux annulations en cours de semaine ont également été modifiées. Ces nouvelles dispositions ont pour objectif, d'une part, de simplifier l'organisation et le travail de l'agent communal ainsi que du traiteur chargé de la préparation des repas et, d'autre part, d'harmoniser les pratiques avec celles déjà appliquées au sein de l'école maternelle et dans les communes voisines.

Les projets de règlements, annexés à la présente délibération, remplacent les versions précédemment en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces règlements, qui entreront en vigueur à compter du 01/09/2026.

VIII – VENTE DE BOIS BORD DE ROUTE AU LIEU-DIT « LE FEU »

Sur proposition de Madame le Maire, après avis de l'Office National des Forêts et de la Commission bois et forêt, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre 1 lot de 4 m³ de bois d'érable en bordure de la route dans la forêt non soumise au régime forestier, au lieu-dit « Le Feu », fixe un prix plancher de 40 € / m³, dit que ce lot sera attribué au plus offrant, et en cas d'offres identiques, attribué par tirage au sort.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- **Tour du Léman Juniors** : l'arrivée de la course cycliste est prévue à la Buchille le samedi 29 août prochain.
- **Elections sénatoriales** : Yannick Trabichet, Frédéric Meynet et Christèle Geroudet, élus grands électeurs, se rendront à Annecy le dimanche 27 septembre prochain pour élire les sénateurs de Haute-savoie.
- **Formation Forêts** : une réunion organisée en lien avec le SIAC et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc aura lieu le samedi 19 septembre prochain à la salle des fêtes à destination des propriétaires de l'ASA des 3 Becs et toute personne intéressée par les enjeux forestiers et climatiques du territoire.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 06 octobre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H 30.

Le secrétaire de séance,



Marie-Noëlle FAVRE

Le Maire,



Yannick TRABICHET